

# PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL

sur le Grand Espace Collectif du lotissement Djily Mbaye à Yoff

DESIGNATION	DESCRIPTION						
1. Objectifs	<p>a) Offrir aux résidents des installations sportives communautaires de qualité,</p> <p>b) Générer de ressources financières pour une prise en charge efficiente des questions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de sécurité et d'environnement</li> <li>- de financement de projets relatifs à l'amélioration du cadre de vie des résidents</li> </ul>						
2. Contenu du Projet	<p>a) Un terrain de football de 4.500 m<sup>2</sup> est aménagé avec du gazon synthétique équipé d'un système de drainage des eaux de ruissellement</p> <p>b) Le terrain de football est entièrement clôturé et dispose de filets pare ballons de protection sur une hauteur de 10m ;</p> <p>c). Une piste cyclable de 2,5m de largeur est aménagée tout autour et à l'extérieur du terrain ainsi qu'une installation électrique d'éclairage de l'aire de jeux ;</p> <p>d) Un bureau de gestion, des vestiaires équipées de toilettes, une tribune et un parking sont construits pour servir d'installations complémentaires au terrain.</p>						
3. Coût du Projet	<p>Budget du Projet est estimé à 180.000.000 FCFA :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">a) Travaux de plateforme</td> <td style="text-align: right;">35.000.000</td> </tr> <tr> <td>b) Gazon synthétique et accessoires</td> <td style="text-align: right;">83.000.000</td> </tr> <tr> <td>c) Installations complémentaires au terrain</td> <td style="text-align: right;">62.000.000</td> </tr> </table>	a) Travaux de plateforme	35.000.000	b) Gazon synthétique et accessoires	83.000.000	c) Installations complémentaires au terrain	62.000.000
a) Travaux de plateforme	35.000.000						
b) Gazon synthétique et accessoires	83.000.000						
c) Installations complémentaires au terrain	62.000.000						
4. Financement du Projet	<p>a) Levée de fonds par l'Association pour constituer le Budget de 180.000.000 F à travers l'émission de 18.000 parts d'une valeur de <b>dix mille (10.000) francs CFA</b> chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité aux résidents et acquéreurs de parcelles,</li> <li>• Ensuite, à des investisseurs externes,</li> </ul> <p>b) Contributions de partenaires internes à la cité et externes (Mairie de la Commune de Yoff, etc) également attendues.</p>						
5. Mise en place et exploitation des installations	<p>Une société sportive spécialisée se charge de :</p> <p>a) Mettre en place les installations,</p> <p>b) Assurer la gestion opérationnelle et l'exploitation des installations aménagées pendant la durée du Projet (05 ans)</p>						

<b>6. Revenus du Projet et des investisseurs</b>	<b>Chiffre d'affaires (CA) moyen estimé à 200.000.000 F par an</b> Location de 4 petits terrains, à raison de 25.000F/heure, 4 heures/jour, sur 360 jours.	
	CA (an 1) = 144.000.000 F CA (an 2) = 179.000.000 F (+24%) CA (an 3) = 215.000.000 F (+20%) CA (an 4) = 233.000.000 F (+08%) CA (an 5) = 251.000.000 F (+08%) Total CA (5 ans) = 1.022.000.000 F CA moyen par an = <b>204.400.000 F</b>	<b>Revenus des investisseurs = 305.000.000 F</b> An 1 = 44.000.000 F An 2 = 53.000.000 F (+20%) An 3 = 64.000.000 F (+21%) An 4 = 69.000.000 F (+08%) An 5 = 75.000.000 F (+08%) <b>Taux de rentabilité : 70 %</b>
<b>7. Organisation et retombées du projet</b>	a) Répartition des revenus : 40% pour les charges de fonctionnement, 30% pour les investisseurs, 23% pour la Cité, 7% pour la gestion b) Parts des Investisseurs remboursées au bout de 3 ans avec un retour sur investissement de 70% au terme des 5 ans d) 50% des postes d'animateurs et d'entretien pour la cité e) Un quota d'heures gratuit de foot pour jeunes et enfants de la cité f) Infrastructures = propriété de la cité après 05 ans d'exploitation et libération des investisseurs (montant actions et retours sur investissement / intérêts)	
<b>8. Evaluation et approbation du projet</b>	a) Une commission technique indépendante composée de personnes ressources a évalué positivement la pertinence, la faisabilité, la pérennité et l'impact dudit projet ; b) l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association a approuvé le projet ; c) Le Maire de la Commune de Yoff a approuvé l'aménagement du projet	